



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais de transport

Question écrite n° 56691

Texte de la question

M. Hervé Morin interroge Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conséquences des mesures envisagées par la CNAM en matière d'évaluation du coût du transport des malades assis professionnalisés. Alors qu'elles proposent une convention nationale ayant pour objet d'adapter leur outil de travail aux nouvelles contraintes en matière de dépenses de santé, les organisations professionnelles d'ambulanciers et de taxis s'inquiètent du dispositif de la CNAM qui risque non seulement d'empêcher la population la plus fragile d'accéder aux soins mais de fragiliser leur profession. C'est pourquoi il lui demande quelles sont les décisions qu'elle entend prendre dans ce domaine afin de répondre à leurs préoccupations.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Morin](#)

Circonscription : Eure (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56691

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 252